Porcher: vraie reprise ou minable coup électoraliste?



Au début du mois de février, American Standard, multinationale américaine de 60.000 salariés, a annoncé que, dans l'optique de sa cotation en bourse à l'automne, elle allait procéder à une réorientation stratégique majeure en vendant sa division "bains et cuisines" et en se recentrant sur les systèmes et services de climatisation. Cette décision a eu pour effet d'enclencher la fermeture, qui devrait être effective pour fin juin, du secteur fonderie de son usine de Revin, officiellement dénommée Ideal Standard mais que la population locale nostalgique de la grandeur passée de son industrie continue à appeler Porcher. Rachetée en 1991, cette entreprise qui a la particularité d'être le dernier fondeur sanitaire en France, compte encore 251 salariés et 35 intérimaires répartis entre une branche céramique qui fabrique surtout des lavabos et une branche fonte de 63 salariés qui produit bon an mal an 50.000 baignoires exportées à 95%, notamment en Europe de l'est où ce matériel est gage de durabilité.

Cette énième liquidation n'est pas la plus importante connue par l'industrie ardennaise. Mais venant après un investissement en 2003 de 2,5 millions d'euros dans des fours à fusion électrique pour augmenter la productivité, améliorer la qualité et atteindre le nec plus ultra en terme de normes environnementales, elle a fait l'effet d'un coup de massue. La direction l'a donc justifiée en expliquant que le marché global était en baisse continue au profit des produits en acrylique plus pratiques et plus légers et que les coûts de production étaient supérieurs de 15 à 25% au prix du marché du fait de l'envolée récente du prix de l'énergie et du doublement de celui de la matière première. Ces arguments économiques, peu contestables, n'ont pas empêché les acteurs socio-politiques d'agir afin de trouver des solutions pour les salariés menacés de perdre leur emploi. Manifestations de soutien, interventions des élus, visite médiatisée de Ségolène Royal pendant la campagne présidentielle, initiatives multiples des principaux candidats aux élections législatives, tout a été utilisé et cette mobilisation n'a pas été vaine.

Ainsi, un plan social prévoyant le transfert de 18 à 23 salariés vers la branche céramique et le reclassement de 12 autres dans une usine à Dôle a été adopté le 15 mai. Parallèlement, un repreneur a été recherché et malgré les abandons successifs mais peut-être révélateurs de Farinia (240 millions d'euros de chiffre d'affaire et 2.000 salariés) et de Toto (leader du sanitaire au Japon), il a été trouvé le vendredi 08 juin (petite précision du MRC-08: c'était l'avant veille du 1er tour des élections législatives!) à l'initiative parait-il de Boris Ravignon, candidat UMP dans la 2ème circonscription. Qui est-il? Louis Terrier, PDG d'une fonderie de 350 salariés en Loire Atlantique, d'une société de conseil de 10 salariés et de France Inox, société landaise de 6 millions d'euros de chiffre d'affaire et de 45 salariés spécialisée dans la fabrication de cuisines en inox pour les professionnels et de mobilier urbain. Connu pour avoir réalisé plusieurs reprises difficiles, dont celle des pianos Pleyel, il a donné un accord verbal de principe pour reprendre tout le personnel avec tous les acquis sociaux, y compris les mutuelles et les prévoyances, et il s'est engagé sur demande expresse quoique peu habituelle d'American Standard à bloquer sur un compte pendant 2 ans 2 millions d'euros afin de garantir aux salariés des indemnités similaires au plan social en cas d'échec de la reprise. L'ensemble devait être confirmé par la signature d'une lettre d'intention la semaine suivante. Seulement voilà, la semaine a passé, une deuxième s'est écoulée et telle Soeur Anne, American Standard n'a rien vu venir. L'entreprise américaine a donc envoyé à Louis Terrier un ultimatum expirant demain pour apporter la preuve qu'il peut satisfaire à toutes les conditions auxquelles il s'est engagé, notamment la mise en place du compte bloqué. Faute de réponse positive, le dénouement aura lieu lundi avec l'activation du plan social du 15 mai.

Aujourd'hui, tout le monde est dans l'expectative, surtout les salariés qui ne savent pas quel va être leur sort. Le MRC-08 souhaite vivement que Louis Terrier honore ses engagements. Si tel n'était pas le cas, ce que nous refusons encore de croire, il faudrait appeler les choses par leur nom: nous aurions eu à faire à une minable opération électoraliste qui ne grandirait pas ceux qui s'y sont livrés et nous nous engagerions

alors à tout faire pour que les électeurs pris pour des imbéciles s'en souviennent lors des prochaines échéances électorales!

Thomé-Génot: la bataille est finie, l'Union Européenne arrive

Après les évènements de sinistre mémoire de l'automne 2006, Thomé-Génot revient à la une de l'actualité. Pourquoi? Parce que l'Union Européenne intervient enfin, et de façon positive (si, si, tout peut arriver!) dans ce dossier, par l'intermédiaire du Fonds Européen d'adaptation à la mondialisation (FEM) qui est entré en vigueur le 1er janvier 2007. Cet instrument financier a été mis en place au terme d'une gestation difficile et il est loin d'être parfait comme le montrent les sommes qui y sont affectées ainsi que le mécanisme qui permet de l'alimenter. Il a néanmoins le mérite d'exister et sa 1ère utilisation a été mise en route le mercredi 20 juin 2007 lorsque la Commission Européenne a rendu son avis sur les 2 dossiers déposés par la France en début d'année afin de venir en aide aux ex salariés de 2 entreprises travaillant comme sous-traitants de l'industrie automobile française: Cadence innovation et Thomé-Génot! Par l'intermédiaire de Vladimir Spidka, commissaire européen en charge de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, la Commission Européenne a fait savoir " qu'elle a soigneusement étudié la demande et qu'elle considère qu'une contribution du FEM se justifie". Lundi 25 juin, elle a "recommandé ces 2 dossiers à l'autorité budgétaire", c'est à dire au Parlement Européen et au Conseil de l'union Européenne qui devraient donner leur accord dans les semaines à venir. Selon une déclaration faite à l'AFP par Katharina von Schnurbein, porte-parole européenne aux affaires sociales, "les fonds seront débloqués dès que ces autorisations auront été données, d'ici 3 à 4 mois". Les sommes s'élèveront à 3,8 millions d'euros pour les 900 ex salariés de ces 2 entreprises, mais ceux de Thomé-Génot seront mieux lotis que ceux de Cadence innovation puisqu'ils bénéficieront de 2.558.250 euros pour 267 personnes. Cet argent permettra de co-financer des mesures actives destinées à permettre la réinsertion professionnelle des travailleurs: aide à la recherche d'un emploi, à l'orientation professionnelle et à la formation; valorisation de l'entrepreneuriat et aide à l'emploi indépendant; allocation de mobilité;...Il y a donc très peu de chance qu'il soit directement perçu par les ex Thomé-Génot, mais il constituera un complément indirect bienvenu aux 25.000 euros déjà obtenus. Le MRC-08 se félicite de cette action de l'Union Européenne qui se résoud enfin, pour reprendre les termes du communiqué du 25 juin, "à répondre à un réel besoin, en l'occurence celui ressenti par le secteur de l'industrie automobile qui a expérimenté le coté négatif de la mondialisation". Il se réjouit que le sort des ex salariés de Thomé-Génot soit appelé dans un avenir proche à s'améliorer un peu. Il souhaite, comme la Commission Européenne, que cette intervention leur permette "de retrouver rapidement un emploi", mais il ne tombe pas dans l'euro-béatitude pour autant: la construction européenne telle qu'elle se développe crée les conditions de la répétition du drame économique et social connu par les ex Thomé-Génot. Mettre un pansement sur une plaie ouverte ne suffira pas. Il faut d'urgence redresser le processus

européen dans un sens plus favorable à notre économie, et au-delà à nos salariés.